Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION BERGIER

Le canton de Vaud mènera une recherche sur son passé

Le Conseil d'Etat mandate M. André Lasserre, historien, pour diriger des travaux de recherche dans le but de rendre compte de l'attitude des autorités politiques, judiciaires, administratives et bancaires vaudoises vis-à-vis des réfugiés victimes du nazisme. M. Lasserre, connu pour ses travaux sur la Seconde guerre mondiale, travaillera en étroite collaboration avec la commission Bergier. Le canton de Vaud est ainsi le premier canton suisse à se livrer à cet exercice de mémoire.

Cette décision a pour but de prolonger la recherche effectuée dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. Gottraux, député. Celle-ci, portant essentiellement sur les garanties que devaient déposer les réfugiés pendant la Seconde guerre mondiale, donne à penser que les montants non réclamés sur les dépôts effectués à la Banque cantonale vaudoise (BCV) avant 1938 et pendant la guerre sont faibles.

Toutefois, certains éléments d'analyse font défaut. En effet, il a été constaté que les dossiers nominatifs gérés par l'Office de la police des étrangers ont été épurés pour les années 1939 à 1950 de façon drastique et sans commune mesure avec les éliminations administratives normales qui intervenaient avant cette date. Seuls les dossiers généraux, ainsi que les dossiers des personnes restées en Suisse au-delà de la guerre, sont conservés. A ce jour, les Archives cantonales ignorent les motifs et l'auteur de la décision. Il apparaît toutefois que d'autres cantons, ainsi que la Confédération, connaissent également de telles alcunes dans leurs archives de police de cette période.

Le Conseil d'Etat déplore la disparition de ces archives et demande également à M. Lasserre d'en rechercher les causes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 1997

- M. Charles Favre, président du Conseil d?Etat 021/ 316 20 01 - M. Yvers Noël, secrétaire général du Département des finances 021/ 316 20 02 - M. Gilbert Coutaz, responsable des Archives cantonales 021/ 316 37 11